Commune de
Beaufort
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 19 DECEMBRE 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine (arrivée à 19H), MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, BURDET Nelly (arrivée à 19H40) JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick (arrivée à 19h50) , VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES :
Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme VIBERT Séverine
Mme HORNECKER Justine par Mme ROUX-NOUVEL Florence
M. DOIX Thierry par Mme MOLLIET Gisèle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOLLIET Gisèle

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, l'établissement d'une servitude de passage en faveur d'ENEDIS dans le secteur de l'hotel de la Roche.

- OFFICE DE TOURISME : PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2022 ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023

M Nicolas BLANC, Président de l'Office de tourisme et M Fréderic BLANC MAPPAZ directeur, présentent le bilan d'activité de l'année 2022 de l'Office de Tourisme. Les principales actions sont l'animation, la promotion de la station, l'appui à la commune pour certains dossiers (garderie, ...), la gestion du cinéma en saison (service équilibré financièrement), la communication (papier et digitale), l'animation du site WEB, la communication presse (avec l'appui de l'agence de presse RevolutionR),. Il est précisé

que les médias nationaux sont alimentés régulièrement par des images transmises par le service communication. L'office gère également les partenariats avec les marques, organise des salons (du gout et du ski alpinisme) ainsi que de nombreux évènements (Rencontres littéraires et enduro VTT été notamment). Il assure également la gestion des évènements conventionnés (pierra menta été, grand parcours du CAF) avec une prestation modulée selon chaque organisation (gestion des inscriptions, de la communication, des hébergements ...).

Le service réservation est agrée organisme classement des meublés. Le chiffre d'affaires de la centrale de réservation s'élève à 423 959 € pour l'hiver 2022 et 171 000 € pour l'été. Ces résultats sont en augmentations constantes.

L'office coopére également avec la communauté d'agglomération Arlysère (réalisation des brochures de promotion du territoire, observatoire touristique, plan de développement de compétences), tout comme avec Savoie Mont Blanc (accueil de presse) et l' OT 73 Savoie Mont Blanc.

Rappel des 8 missions de l'office de tourisme définies dans la convention d'objectif
-accompagner les grands évènements : définition d'une grille d'analyse des évènements susceptibles d'être accompagnés selon leurs objectifs et leur cohérence avec le territoire
-programmer toute l'année des animations festives ouvertes aux touristes et habitants (animation des ailes de saison)
-proposer des accompagnements spécifiques et faciliter la vie des opérateurs économiques locaux (le montant actuel des adhésions est de 40 000 €)
-développer une nouvelle stratégie d'accueil et de conseil en séjour in situ (organiser des journées d'accueil sur les sites fréquentés (Cuvy, Roselend.)
-recentrer la politique de commercialisation
-privilégier une communication digitale ancrée sur les valeurs et sur les spécificités de la destination
-affiner le système d'observation pour gagner en agilité : observatoire G2A
-développer des relations étroites avec les institutionnels du tourisme national, régional et départemental.

Le conseil prend connaissance du bilan financier 2022 (dépenses et recettes) qui intégre une dotation de fonctionnement attribuée par la collectivité d'un montant de 650 000€.
Les prévisions pour le budget 2023 intégrent des charges en augmentation (masse salariale, énergie) et la dotation sollicitée auprès de la commune s'élève à 670 186 €.

Le conseil municipal statuera sur le montant de cette dotation et sur la convention d'objectifs entre la commune et l'office de Tourisme lors du conseil municipal de janvier 2023.

- VALIDATION DES DATES D'OUVERTURE ET DES TARIFS DU DES REMONTEES MECANIQUES POUR L'ETE 2023

Le conseil prend connaissance et valide (unanimité) les propositions de la SEMAB (conseil d'administration du 2 décembre 2022) s'agissant des dates d'ouverture et des tarifs pour les remontées mécaniques pour l'été 2023. Ces dernières seront ouvertes du dimanche 2 juillet au dimanche 3 septembre 2023 (Piapolay les mardis, Grand Mont les jeudis et dimanches).

Les tarifs sont proposés avec une augmentation moyenne de l'ordre de 8% afin de tenir compte des augmentations des charges (coût de l'énergie).

- VALIDATION DES TARIFS DES FORFAITS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA MONTAGNE ET APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE (COMMUNE /SEMAB/PROFESSIONNELS)

Le conseil prend connaissance et valide (1 contre) le contenu de la convention tripartite entre la commune, la SEMAB et les professionnels de la montagne (moniteurs, guides, accompagnateurs...), convention fixant les engagements des parties permettant une tarification spécifique pour les forfaits annuels d'accès aux remontées mécaniques.

Les professionnels signataires de cette convention bénéficieront d'un forfait annuel au tarif de 100€ au lieu de 312€.
En contre-partie, ils devront assurer des missions d'animation en faveur de la clientèle, de formation auprès des salariés de la SEMAB ou bien de travaux sur le domaine skiable (entretien de chemins...).

Monsieur Jean-Pierre MIRABAIL président de la SEMAB rappelle que les dates d'ouverture du domaine skiable ainsi que les tarifs pour la saison d'hiver 2023-2024 auraient dû être soumis à la validation du conseil lors de cette séance mais qu'au regard des incertitudes pesant sur les dates des vacances scolaires tout comme sur les charges de la SEMAB en lien avec les tarifs de l'énergie, il propose de reporter cette décision lors du conseil municipal d'avril 2023.

- BUDGET CHAUFFAGE : DECISION S'AGISSANT DE L'AUGMENTATION DES TARIFS A COMPTER DE 2023

Monsieur le Maire propose au conseil, au regard d'une part des tarifs applicables actuellement aux abonnés raccordés au réseau de chauffage collectif au bois, d'autre part de l'évolution des charges inhérentes à ce budget (fourniture de plaquettes, exploitation, entretien et maintenance) de procéder à une augmentation des tarifs du chauffage qui se rajoute à l'augmentation annuelle liée aux indices.
Cette augmentation s'élèvera à 8% sur le R1 et 13% sur le R2, sera applicable à partir du 1er janvier 2023 et portera le coût du Mwh à 105€ TTC (ce qui est très inférieur à l'actuel coût de l'électricité).
Les abonnés seront informés de cette décision avant la fin de l'année 2022. Le conseil valide (2 abstentions) cette proposition d'augmentation des tarifs, cette dernière contribuant à tendre vers l'équilibre du budget chauffage.

- VALIDATION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS COMMUNALES ET D'INTERET SUPRA COMMUNALES POUR 2023 (EN L'ABSENCE DES ELUS PRESIDENTS D'ASSOCIATIONS QUI SORTENT DE LA SALLE)

Le Conseil prend connaissance des propositions de la Commission vie éducative, sports et associations qui s'est réunie le 5 décembre 2022 pour examiner les demandes de subvention présentées par les associations de la Commune.

Le Conseil municipal valide (une abstention), les subventions à verser aux Clubs et Associations communales pour l'année 2023 pour un montant de 160 820 €.
S'agissant de la subvention sollicitée par l'association des amis du Bersend pour des travaux à réaliser sur la chapelle du Bersend, il conviendra de la traiter dans le cadre du programme des travaux 2023.

Les associations qui ne participent pas à des actions d'animation du territoire ne bénéficent pas de subvention communale.

S'agissant des asssociations d'intérêt supra-communales, les décisions interviendront lors du conseil municipal de janvier 2023.

➢ INFORMATION ET DECISION S'AGISSANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION LES PETITES FRIMOUSSES (GARDERIE)

Il est rappellé au conseil municipal que le fonctionnement de la garderie située au sein de la résidence la Clé des Cimes à Arêches évolue en passant d'un accueil saisonnier été/hiver à un accueil permanent sur l'année afin d'accueillir les enfants des clients de la station tout comme les enfants des saisonniers et habitants permanents.

La capacité d'accueil est de 24 enfants dont 6 en micro-crèches et l'équipe est constituée de 4 professionnelles.

Le budget prévisionnel de l'association pour 2023, intégre les charges de personnel et de gestion courante, les recettes : participation de MMV réévaluée à 40 000€, de l' ESF (2000 €), de la SEMAB (6000€) et les participations des familles (68 000€). L'équilibre budgétaire nécessite une subvention de la commune de Beaufort de 60 000€. Cette participation est en augmentation par rapport aux années précédentes (39 000€ en 2022) mais il est rappellé que ce projet contribue à l'optimisation de l'usage des locaux de la garderie, à la fidélisation des équipes de professionnelles. Il restera à régler la question de la mobilisation par les familles de la CMG (Complément de libre choix du mode de garde).

Le conseil valide à l'unanimité des présents (Mme Eliette VIARD-GAUDIN ne prend pas part au vote), le versement d'une subvention de 60 000€ à l'association les Petites Frimousses, gestionnaire de la garderie, étant précisé q'un acompte de 30 000€ a été versé en 2022 afin de permettre l'ouverture de la structure.

➢ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le conseil prend connaissance et valide les décisions modificatives budgétaires portant sur les budgets chauffage (raccordement de l'hôtel de la Roche), domaine skiable (complément pour travaux de neige de culture) et général.

➢ VALIDATION DU DISPOSITIF « COUPON ACTIVITES »

Le conseil valide à l'unanimité le principe et les modalités d'attribution aux enfants de la commune de 3 à 18 ans et aux étudiants de moins de 24 ans d'un coupon d'activités fixé à 25 euros et destiné à les aider pour l'adhésion à une association (de la commune ou d'Arlysère), l'achat de forfaits de ski ou de pass'nordique (achetés à Arêches-Beaufort). Les modalités de dépôt des dossiers (contenu et calendrier) seront communiquées prochainement à la population.

➢ VALIDATION DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE A VOTER AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement des budgets annexes Domaine skiable, Chauffage et CCAS.

- Budget domaine skiable : au regard des principales charges (dotation aux amortissements, remboursement des intérêts de la dette) et de la redevance

versée par la SEMAB (320 155 € en 2022 grâce à une belle saison) il convient de verser une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 839 000 €.

- Budget chauffage : au regard des principales charges et des recettes recouvrées, il convient de verser une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 80 000 €.

-Budget CCAS : la subvention nécessaire pour l'équilibre du budget s'élève à 7 000€

Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.

➢ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention pour les travaux à réaliser sur l'éclairage public afin de réduire les consommations (passage en LED et pose d'horloges).

➢ VALIDATION DU PRIX DE VENTE DE LA LICENCE 4 A LA SCI LA ROCHE

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le prix de vente pour la licence IV à la SCI La Roche à 15 000€ (étant précisé que cette licence achetée en 2007 a été régulièrement louée depuis cette date).

➢ ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) ET MISE EN PLACE DES ASTREINTES HIVERNALES

Le conseil valide à l'unanimité les délibérations relatives à l'actualisation du RIFSEEP et à la mise en place des astreintes hivernales. Ces dispositifs permettent de disposer d'un cadre réglementaire pour l'attribution des primes et régimes indemnitaires aux agents de la collectivité. Monsieur le Maire rappelle que suite à l'audit réalisé en 2022 un travail est en cours avec l'appui du centre de gestion et que des propositions seront faites aux agents début février 2023.

➢ AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI

Le conseil valide à l'unanimité la convention établie avec le centre de gestion permettant de régler l'allocation d'aide au retour à l'emploi pour l'agent concerné, cette aide prenant fin, fin 2023.

➢ VERSEMENT AU COSI POUR DEPARTS EN RETRAITE

Le Conseil valide l'attribution d'une subvention au COSI (Comité des Œuvres Sociales Intercommunal) afin de permettre le versement de primes de départ en retraite aux 2 agents de la Commune qui sont partis en 2022, le montant global attribué s'élevant à 2 875 €.

➢ VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A DOMELIN

Le conseil valide à l'unanimité des présents (Mme Eliette VIARD-GAUDIN ne prend pas part au vote) la vente de la parcelle située à Domelin, section B n°696 d'une surface de 26m² au prix de 55€/m² à Monsieur Brice VIARD-GAUDIN.

➢ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS

Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commande des entrepreneurs de travaux forestiers.

➢ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de 6 biens situés à Arêches et à Beaufort. La décision relative à la non-préemption de la Gendarmerie Impériale à Beaufort emporte 3 votes contres et une abstention.

➢ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

-Rallye du beaufortain : avis favorable en faveur de l'organisation du Rallye le samedi 6 mai 2023. La démarche relative à l'obtention du Label flocon vert amènera certainement la collectivité à réfléchir aux conditions d'organisation de cet évènement dans les années à venir,

-des délestages électriques seront possibles à partir de janvier 2023 : un recensement des personnes vulnérables est à réaliser en lien avec les médecins,

-résidence la clé des cimes : la vente de 30 appartements est décidée et elle générera une recette pour la commune (valeur du terrain),

-Les vœux du maire et du Conseil municipal sont prévus mercredi 21 décembre , la réunion d'information à destination du club propriétaire aura lieu le mercredi 28 décembre,

-Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône Alpes, sera présent sur la Commune de Beaufort cette semaine et rencontrera les acteurs économiques et élus du Beaufortain,

-Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été validés lors du dernier conseil d'agglomération, M le Maire en fera une information lors du Conseil municipal de janvier 2023,

-Le dossier de modification simplifiée du PLU sera mis à disposition du public du 16/01 /2023 au 18/02/2023 et sera approuvé lors du Conseil municipal du 27 mars 2023,

-Le calendrier de préparation des budgets 2023 est le suivant : présentation de l'analyse budgétaire par AGATE le 30/01/2023, validation du PPI lors du Conseil de février et vote des Budgets primitifs le 27 mars 2023,

-la mise en exploitation définitive de la télécabine du bois a été autorisée par M. Le préfet le 14/12/2022 sur la base des rapports de SAGE (géotechnicien) et du STRMTG, les travaux de confortement du système de pompage étant à réaliser au printemps 2023,

-la consultation pour la maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère est lancée avec un retour des offres en février 2023. Le dossier de demande de subvention au titre du FEADER sera à déposer avant septembre 2023,

-le recrutement d'un directeur pour l'EPHAD Lucien AVOCAT est en cours (poste mutualisé avec Flumet).

En cette fin d'année, Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble des élus pour le travail réalisé.

Le Maire,

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 16 JANVIER 2023
LUNDI 20 FEVRIER 2023
LUNDI 27 MARS 2023